Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PECHE

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des examens et des certifications** **Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP** **Suivi par : Claudine LEVY** **Tél : 01 49 55 52 79** **Fax : 01 49 55 48 88**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/POFE/N2006-2047** **Date: 12 avril 2006**

Date de mise en application : session 2006

Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
à
Mesdames et Messieurs
- les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt (services de la formation et du développement)

Objet : épreuves pratiques du secteur des productions animales ayant pour support les productions avicoles.

MOTS-CLES : EXAMENS – SESSION 2006 – PRODUCTIONS ANIMALES - AVICULTURE

Destinataires	
Pour exécution : Administration centrale Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des T.O.M. Inspection générale de l'agriculture Conseil général du génie rural, des eaux et forêts Inspection de l'enseignement agricole Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat	Pour information : Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Cette note de service a pour objet de proposer d'autres formes d'évaluation des formations ayant pour support des productions avicoles.

Compte tenu des difficultés rencontrées actuellement par certains établissements pour mettre en œuvre des épreuves pratiques ayant pour support des productions avicoles (tant en CCF qu'en épreuves terminales) et afin de ne pas défavoriser les candidats lors de la session d'examens 2006, des modalités de substitution peuvent être retenues , à titre exceptionnel, pour ces épreuves.

Ces épreuves pratiques seront remplacées par des épreuves orales.

Elles prendront la forme d'études de cas ou d'exercices en relation avec les objectifs de la formation et s'appuyant sur des documents ou tout autre support à caractère professionnel.

En cohérence avec les niveaux d'exigence des diplômes, les élèves seront amenés à :
- commenter ces documents ou supports,
- situer une intervention pratique dans la conduite du processus de production…
- choisir et proposer le produit, le matériel le mieux adapté, calculer les quantités à utiliser….
- manipuler et régler du matériel…
- exposer ou simuler les modalités pratiques de mise en œuvre,
- préciser les règles de sécurité à respecter et les suites à donner

Ces modalités s'appliquent exclusivement :
- dès la présente session d'examens 2006 sans reconduction pour les prochaines sessions,
- en remplacement des évaluations pratiques (CCF ou épreuves terminales)
- pour les épreuves suivantes et uniquement pour les candidats ayant choisi pour support les productions avicoles ou les élevages de gibier-plume :

  * CAPA Production agricole, utilisation des matériels spécialité Productions animales , épreuve P 3. La durée de l'épreuve terminale (incluant la préparation) n'est pas modifiée.
  * BEPA Conduite de productions agricoles, spécialité Productions animales, épreuve F (partie pratique). La durée de l'épreuve terminale (incluant la préparation) n'est pas modifiée.
  * Baccalauréat professionnel Conduite et gestion de l'exploitation agricole, spécialité Productions animales, épreuve E7. La durée de l'épreuve terminale (incluant la préparation) n'est pas modifiée.

Alain SOPENA

Sous-directeur des Politiques de formation et d'éducation